

## **KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE**

Version : 1.3  
Date de révision : 26.04.2018

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Peintures

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux installations industrielles ou aux utilisateurs professionnels.

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Kimakem srl  
Via Don G. Fortuna 82  
36050 Monteviale-Vicenza  
Italia

Téléphone : +39 0444 1220020

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info@kimakem.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+39 0444 1220020 (du Lundi au Vendredi, de 8:30 à 17:30)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, H335: Peut irriter les voies respiratoires.

---

## KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE

Version 1.3                      Date de révision: 26.04.2018

---

### Système respiratoire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

#### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/réceptif dans une installation

---

## KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE

Version  
1.3

Date de révision:  
26.04.2018

d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate de n-butyle  
xylène (mélange d'isomères)  
butane-1-ol  
isobutanol

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Peintures

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 30 - < 50
xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304	>= 10 - < 20
acétate de 2-butoxyéthyle	112-07-2 203-933-3 607-038-00-2 01-2119475112-47	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312	>= 1 - < 10
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6 265-199-0 649-356-00-4	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10
éthylbenzène	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373	>= 2,5 - < 10

## KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE

Version 1.3                      Date de révision: 26.04.2018

	01-2119489370-35	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	
1,3,5-Triazine-2,4,6-triamine, polymer with formaldehyde, isobutylated	68002-21-1	Aquatic Chronic 4; H413	>= 1 - < 2,5
butane-1-ol	71-36-3 200-751-6 603-004-00-6 01-2119484630-38	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 STOT SE 3; H335	>= 1 - < 3
isobutanol	78-83-1 201-148-0 603-108-00-1 01-2119484609-23	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 STOT SE 3; H335	>= 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

## **KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE**

Version 1.3                      Date de révision: 26.04.2018

---

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:  
Migraine  
Vertiges  
Fatigue  
Faiblesse  
Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants:  
Rougeur  
Douleur  
L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:  
Douleur abdominale  
Nausée  
Vomissements  
Diarrhée

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Pas d'information disponible.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

## **KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE**

Version 1.3                      Date de révision: 26.04.2018

---

fermées.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les  
conteneurs fermés.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des  
concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler  
dans les zones basses.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est  
possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer  
les autorités compétentes conformément aux dispositions  
locales.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau  
absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de  
diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour  
l'élimination conformément aux réglementations locales /  
nationales (voir chapitre 13).

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1. Pour des informations pour une  
manipulation sans danger, voir la section 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection  
personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations  
de la rubrique 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales  
avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

---

## KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE

Version : 1.3  
Date de révision : 26.04.2018

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : <\*\* Phrase language not available: [ FR ] CUST - Z99.00000000038 \*\*>

Durée de stockage : 12 mois

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	<** Phrase	150 ppm	<** Phrase

## KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE

Version  
1.3

Date de révision:  
26.04.2018

		language not available: [ FR ] CUST - TD-989 **>	724 mg/m3	language not available: [ FR ] CUST - TD-99099 **>
		<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-991 **>	200 ppm 965 mg/m3	<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-99099 **>
xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-989 **>	50 ppm 221 mg/m3	<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-99099 **>
Information supplémentaire	<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-6439 **>, <** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-6473 **>, <** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-6478 **>			
		<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-991 **>	100 ppm 442 mg/m3	<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-99099 **>
Information supplémentaire	<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-6439 **>, <** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-6473 **>, <** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-6478 **>			
		TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
acétate de 2-butoxyéthyle	112-07-2	TWA	20 ppm 133 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	50 ppm 333 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-989 **>	20 ppm 133 mg/m3	<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-99099 **>
Information supplémentaire	<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-6439 **>, <** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-6478 **>			
		<** Phrase language not available: [ FR ]	50 ppm 333 mg/m3	<** Phrase language not available: [



## KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE

Version  
1.3

Date de révision:  
26.04.2018

		CUST - TD-991 **>		FR ] CUST - TD-99099 **>
Information supplémentaire	<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-6439 **>, <** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-6478 **>			
éthylbenzène	100-41-4	TWA	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	200 ppm 884 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-989 **>	100 ppm 441 mg/m3	<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-99099 **>
Information supplémentaire	<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-6439 **>, <** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-6473 **>, <** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-6478 **>			
		<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-991 **>	200 ppm 884 mg/m3	<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-99099 **>
Information supplémentaire	<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-6439 **>, <** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-6473 **>, <** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-6478 **>			
butane-1-ol	71-36-3	<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-991 **>	50 ppm 154 mg/m3	<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-99099 **>
		<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-989 **>	20 ppm 61 mg/m3	<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-99099 **>
isobutanol	78-83-1	<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-989 **>	50 ppm 154 mg/m3	<** Phrase language not available: [ FR ] CUST - TD-99099 **>

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	480 mg/m3
xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	77 mg/m3

## KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE

Version 1.3 Date de révision: 26.04.2018

acétate de 2-butoxyéthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	133 mg/m3
naphta à point d'ébullition bas - non spécifié	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	608 mg/m3
éthylbenzène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	77 mg/m3
butane-1-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	310 mg/m3
2-méthylpropane-1-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	310 mg/m3

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains  
Matériel : Gants résistants aux solvants
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide visqueux
- Couleur : jaune
- Odeur : caractéristique
- Point/intervalle de fusion : non déterminé
- Point/intervalle d'ébullition : non déterminé
- Point d'éclair : 26 °C  
Méthode: ISO 1523, coupelle fermée  
Setaflash
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite : non déterminé

## **KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE**

Version : 1.3  
Date de révision : 26.04.2018

---

d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : non déterminé  
/ Limite d'inflammabilité inférieure

Pression de vapeur : non déterminé

Densité : 0,93 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)  
Méthode: ISO 2811-1

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : non miscible

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 253 mPa.s (20 °C)  
Méthode: ISO 2555

Viscosité, cinématique : > 20,5 mm<sup>2</sup>/s (40 °C)

### **9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Donnée non disponible

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Donnée non disponible

---

## KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE

Version 1.3 Date de révision: 26.04.2018

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

###### Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

###### Composants:

###### **acétate de n-butyle:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 10.768 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 23,4 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 17.600 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

###### **xylène (mélange d'isomères):**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 4.300 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 22,08 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

###### **acétate de 2-butoxyéthyle:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.880 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 20 mg/l

## KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE

Version 1.3 Date de révision: 26.04.2018

---

Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

### **solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.592 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3.160 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **éthylbenzène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.500 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 17,4 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: gaz  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 15.400 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **butane-1-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 790 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 24,6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3.430 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Résultat: Irritation de la peau

---

## **KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE**

Version  
1.3

Date de révision:  
26.04.2018

---

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Produit:**

Remarques: Provoque de graves lésions des yeux.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Produit:**

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Produit:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Cancérogénicité**

**Produit:**

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité pour la reproduction**

**Produit:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Produit:**

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires., La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Produit:**

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

### **Toxicité par aspiration**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

---

## KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE

Version 1.3 Date de révision: 26.04.2018

### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Composants:**

**acétate de n-butyle:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 18 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 32 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Algae): 675 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

**xylène (mélange d'isomères):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 14 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 16 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Algae): > 10 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

**acétate de 2-butoxyéthyle:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 28 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 37 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Algae): 1.570 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

## **KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE**

Version 1.3                      Date de révision: 26.04.2018

---

### **solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 9,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3,2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Algae): 2,9 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### **éthylbenzène:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 12 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 1,8 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Algae): 33 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### **butane-1-ol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 1.376 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 1.328 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Algae): 500 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

---



## **KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE**

Version 1.3                      Date de révision: 26.04.2018

---

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### **12.6 Autres effets néfastes**

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **14.1 Numéro ONU**

ADR : 1263  
IMDG : UN 1263  
IATA (Cargo) : UN 1263

### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR : PEINTURES  
IMDG : PAINT  
IATA (Cargo) : Paint

---

## KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE

Version 1.3 Date de révision: 26.04.2018

---

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** : 3  
**IMDG** : 3  
**IATA (Cargo)** : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-E

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instruction d'emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**  
Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	Quantité 1 5.000 t	Quantité 2 50.000 t
-----	--------------------------	-----------------------	------------------------

## KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE

Version  
1.3

Date de révision:  
26.04.2018

---

34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphthes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).	2.500 t	25.000 t
----	---	---------	----------

### Autres réglementations:

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

The supplier has not carried out evaluation of chemical safety.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

EUH066	:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

## KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE

Version 1.3 Date de révision: 26.04.2018

---

- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif  
ES VLA : Spain. Environmental Limits for exposure to Chemical agents - Table 1: Occupational Exposure Values  
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme  
ES VLA / VLA-ED : Environmental Daily Limit Value  
ES VLA / VLA-EC : Environmental Short Term Value

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de

## **KMK 8110 BASECOAT SUPER WHITE**

Version 1.3                      Date de révision: 26.04.2018

---

la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### **Information supplémentaire**

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : <http://echa.europa.eu>, <http://eur-lex.europa.eu>

### **Classification du mélange:**

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H336
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 3	H412

### **Procédure de classification:**

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

ES / FR